

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan)—La Défense nationale—Les répercussions des restrictions financières sur les opérations militaires; le député de Victoria-Haliburton (M. Scott)—Les finances—Demande de réexamen de la surtaxe afférente aux bateaux de plaisance; le député de Central Nova (M. MacKay)—Questions ouvrières—La possibilité de présentation d'une mesure modificative prévoyant la protection des syndiqués contre les agissements discriminatoires des syndicats.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés figurant au *Feuilleton*, à savoir les bills privés, les avis de motions (documents), et les bills publics.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PRIVÉS

[Français]

### TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

LA LOI CONCERNANT L'ASSOCIATION DE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL

**M. Albert Béchard (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine)** propose: Que le bill S-18, Loi concernant l'Association de Transport Aérien International, soit maintenant lu une 2<sup>e</sup> fois et déferé au comité permanent des transports et des communications.

● (1700)

—Monsieur le président, je voudrais profiter de deux petits moments pour remercier mes collègues de leur courtoisie, permettant à la Chambre d'accepter si gentiment un bill inoffensif, le bill S-18. En même temps, monsieur le président, pourrais-je profiter de l'occasion pour dire aux nombreux courriéristes qui sont à la tribune que s'ils étaient ici en plus grand nombre entre 5 et 6 heures, ils feraient peut-être d'autres rapports que ceux qu'ils ont faits récemment sur l'incident qui est survenu avant-hier soir.

[Traduction]

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, les députés semblent disposés à permettre que le bill soit étudié assez rapidement et je ne voudrais pas essayer de le retarder. On a déjà fini de l'étudier et j'aurais voulu faire quelques remarques à ce sujet. J'aimerais cependant signaler à Votre Honneur que les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient le bill et espèrent qu'il améliorera le service de tous les transporteurs aériens.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité des transports et des communications.)

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il n'y a pas de bill privé, ni d'avis de motion portant production de documents, la Chambre passe maintenant à l'étude des bills publics. On

## Droit à l'information—Loi

m'informe que la Chambre est d'accord pour passer à l'étude du bill C-225, inscrit au nom du député de Peace River (M. Baldwin), et de réserver le bill qui le précède à la demande du gouvernement. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

### LA LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION

MESURE CONFÉRANT AU PUBLIC LE DROIT FONDAMENTAL D'ÊTRE INFORMÉ DES AFFAIRES PUBLIQUES

**M. G. W. Baldwin (Peace River)** propose: Que le bill C-225, concernant le droit qu'a le public à l'information relativement aux affaires publiques, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai de ne pas prendre plus de temps qu'il ne le faut et je ne prendrai certainement pas tout le temps qui m'est accordé parce que je pense que ce sujet intéresse bien des gens. C'est une très bonne chose que le bill soit étudié aujourd'hui puisque nous avons déjà été témoins du dernier tango à la Chambre des communes, quand le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) s'est efforcé en vain d'obtenir des renseignements du gouvernement. Je répète donc qu'il est extrêmement approprié de discuter de cette mesure aujourd'hui.

Avant la fin du débat et de l'heure désignée pour la discussion de la question, il semble que la Chambre accepte peut-être de renvoyer le bill au comité. J'en suis très heureux. Je sais que mon bill n'est pas parfait et que si le gouvernement présente un jour un bill au sujet du droit à l'information, du public, du Parlement et de la presse, ce bill sera rédigé d'une façon acceptable tant pour la Chambre que pour le gouvernement. Cependant, j'aimerais dire quelques mots à propos du bill sans aborder en détail chacun des articles qu'il contient.

L'objet de mon bill est d'inverser la pratique qui existe au Canada, selon laquelle le gouvernement ne fournit aucun renseignement à moins de juger bon de le faire. Le gouvernement peut toujours invoquer le cliché qu'il n'est pas dans l'intérêt public de divulguer certains renseignements aux députés, à la presse ou au public. Il est vrai que pendant la dernière législature, le leader du gouvernement à la Chambre a présenté un ensemble de lignes directrices sur la production de documents à la Chambre. Je conteste certaines de ces lignes directrices. Elles devraient, à mon sens, être élargies. Si le gouvernement juge à propos de renvoyer le sujet de mon bill à un comité, j'espère que le sujet de ces lignes directrices le sera aussi. Il vaudrait mieux inverser le processus actuel et établir une règle selon laquelle le public a le droit d'être informé s'il le demande, à moins que le renseignement demandé ne tombe dans la catégorie des exceptions prescrites. C'est la pratique qui a généralement cours en Suède.